

**Délibération n° 2018-06-05/4**

**Objet : Attribution d'une subvention - Association de Pétanque Ped Tanca 34 – Odysée de la Pétanque 2018**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE DE PEROLS  
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2018**

L'an deux mille dix-huit, le cinq juin,

Le Conseil municipal de la commune de Pérols (Hérault), régulièrement convoqué le 30 mai 2018, s'est réuni dans la salle Gilbert Marchal ;

La séance a été publique.

**Présents** : J.P. Rico, Maire

Mesdames et Messieurs : M. Marcou - B. Conte Arranz – F. Bertouy - X. Mirault - C. Pistre - J.M. Malek - P. Nivesse - O. Boudet – C. Moreteau - G. Riguidel – M. Litton - F. Boyer - J.M Leïendeckers – B. Deltour - R. Casas Mateu – C. Germain – A. Estève – C. Prost - A. Jamet - S. Waselynck – B. Cosme

**Absents représentés** : J. Taverne excusée, pouvoir à J.M. Malek - M. Pellet excusé, pouvoir à J.P. Rico - B. Rodriguez excusée, pouvoir à C. Moreteau - S. Riscal excusée, pouvoir à F. Bertouy – A. Conesa excusé, pouvoir à F. Boyer – G. Della Ragione excusé, pouvoir à M. Marcou – I. Gianiel excusée, pouvoir à C. Germain

---

**Monsieur le Maire, rapporte :**

Montpellier Méditerranée Métropole organise en collaboration avec l'association *Ped Tanca 34* la 3<sup>ème</sup> édition de l'*Odysée de la Pétanque* du 13 au 17 juin 2018 place des Grands Hommes à Odysseum en vue de valoriser ce sport de tradition.

En sa qualité de coorganisatrice du tournoi, l'association *Ped Tanca 34* a sollicité la commune de Pérols pour l'octroi d'une subvention d'un montant de 1000,00 € (mille euros).

Considérant que la commune est attachée à défendre ce sport de tradition qu'est la pétanque, Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver le versement d'une subvention d'un montant de 1000,00 € (mille euros) à l'association *Ped Tanca 34* ;

- Dire que les crédits correspondants ont été prévus dans le cadre de « l'enveloppe subventions exceptionnelles » à l'article 6574 du budget primitif 2018 ;
- Dire que l'enveloppe de subventions exceptionnelles est soldée comme suit :

	<b>SUBVENTION ATTRIBUEE</b>	<b>SOLDE DE L'ENVELOPPE DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES 2018</b>
ENVELOPPE DES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES 2018		32 238,80 €
<b>Association de Pétanque Ped Tanca 34 – Odysée de la Pétanque 2017</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>31 238,80 €</b>

- Dire que la délibération sera publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, à l'issue d'un vote à main levée, le Conseil municipal adopte la présente délibération par 25 voix (4 contre : C. Germain – A. Estève – C. Prost – I. Gianiel).

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Fait à Pérols,  
pour extrait conforme le 5 juin 2018  
Le Maire  
Jean-Pierre RICO